

## Suspension de la grève aux urgences de Mondor

**Après 98 jours de mobilisation, les personnels du S.A.U. (service d'accueil des urgences) de l'hôpital Henri Mondor de Créteil suspendent la grève.**

Les personnels paramédicaux des urgences de l'hôpital Henri Mondor, en grève depuis le 25 avril, ont suspendu la grève vendredi 2 août et cela après avoir trouvé un compromis avec la direction de l'établissement. Ce mouvement de grève, s'il s'inscrivait dans le mouvement national de grève des urgences, faisait surtout suite à un mouvement de grève local ayant eu lieu en janvier dernier.

Janvier 2019, les urgences de l'hôpital Henri Mondor avaient connu 8 jours de grève. A l'issue de ce mouvement il avait été acté, entre autre, l'embauche de 12 personnels (8 infirmiers et 4 aides-soignants) et l'entretien/remplacement des matériels nécessaires au bon fonctionnement du service (brancards, pieds à perfusion...).

Cet « Acte II » aura permis au service des urgences d'obtenir 4 agents supplémentaires (2 infirmiers et 2 aides-soignants) venant s'ajouter au 12 obtenus en janvier 2019 et un doublement systématique des agents de sécurité, présents à l'accueil du service, quand cela s'avère nécessaire. A cela s'ajoute l'instauration d'une indemnité mensuelle pour « travaux dangereux, insalubres et salissants » versée de façon rétroactive au 1er janvier 2019 (56 € net pour 20 jours travaillés), d'une « Prime exceptionnelle » versée une seule fois d'un montant de 250 €, le tout complété par la « Prime Buzyn » de 100 € net par mois destinée à l'ensemble des S.A.U. de France.

Si l'ensemble des embauches obtenues, grâce à deux mouvements de grève en moins de 5 mois, peuvent sembler une « avancée extraordinaire », ce n'est dans les faits qu'une juste remise à niveau des effectifs face à une activité qui ne cessent d'augmenter (+ 30% en 5 ans !).

La section SUD Santé de l'hôpital Henri Mondor, au service des personnels, a accompagné les collègues en grève dans leurs négociations de sortie de conflit afin de les aider à défendre au mieux leurs intérêts.

Maintenant le conflit local suspendu, les personnels des urgences de l'hôpital Mondor n'en restent pas moins attentifs à la suite du mouvement national des S.A.U. de France. Quant aux engagements pris localement, si ceux-ci n'étaient pas tenus ou si la situation du service des urgences se dégradait une fois encore, les collègues sauront, soyez-en assurés, se mobiliser de nouveau.

Créteil, vendredi 2 août 2019

contacts

Eric TRICOT  
Laurence DESLANDES  
David JACQUELIN